Par le Nom d'Allah, Clément et Miséricordieux

Le Secrétariat du Haut
Conseil de la Révolution culturelle,

La carte globale de la science en République Islamique d'Iran

Mars 2011

Le Secrétariat du Haut Conseil de la Révolution culturelle,

La Vice- Présidence de la République chargée de la science et de la technologie;

Le Ministère de la Santé, du traitement et de l'enseignement de la médecine ;

Le Ministère de l'Education et de la pédagogie nationale,

Le Parlement Islamique d'Iran

Le plan de la carte globale de la science en Iran a été ratifié suite aux réunions 663, 664, 666,6667, 670, 671, 672, 673, 674,675 ,676 et 677 du 21/2/1389 (11/05/2010), 04/03/1389(25mai 2010), 18/3/1389 (7Juin 2010), 15/04/1389 (6 Juillet 2010),29/04/1389 (20 Juillet 2010), 26/05/1389 (17 Aout 2010) , 06/07/1389 (28 septembre 2010), 27/07/1389 (19 octobre 2010), 04/08/1389 (26 octobre 2010), 11/08/1389 (02 Novembre 2010), 18/08/1389 (09 novembre 2010), 02/09/1389 (23 Novembre 2010), 16/09/1389 (07 Décembre 2010), 30/09/1389 (21 Décembre 2010), 14/10/1389 (04/01/2011) du Haut Conseil de la Révolution Culturelle, et Président de la République le promulgue ainsi pour sa mise en vigueur.

Introduction :

Réaliser les hautes et nobles causes du système sacré de la République Islamique d'Iran requiert un effort multilatéral embrassant toutes les dimensions culturelles, scientifiques, sociales et économiques. Ceci dit, l'élaboration, et la mise en œuvre de tous ces programmes de développement dans un délai fixé et y consacrer les ressources financières adéquates nécessaires, relèvent de la nécessité inscrite dans ces projets dont le dessein est d'accorder à la République Islamique d'Iran une place digne d'elle.

Par ailleurs, la science et la technologie font partie des infrastructures les plus importantes des assises du progrès national et sont un outil sérieux de la concurrence internationale. C'est pour cette raison que la réalisation des objectifs éminents de la Révolution Islamique, comme la reviviscence de la civilisation islamique, sa présence dynamique et progressiste, ainsi que son lien constructif avec les autres peuples, et les préparations nécessaires à la mise en application de la justice et de la spiritualité dans le monde entier, sont tous liés, sous diverses formes, à la science.

Cette science aura les trois qualités suivantes :

La justice

La spiritualité

La sagesse

La réalisation de tous ces objectifs, nécessite une feuille de route, une méthode par laquelle le mode d'agir et la façon de cheminer, les instruments convenables, la division nationale du travail et autres aspects de ce problème général sont à envisager de manière très précise et transparente.

Il est, à cet égard, nécessaire que les perspectives et les stratégies de la science et de la technologie soient élaborées à des niveaux globaux et sous forme de programmes quinquennaux du développement national. Pour ce faire, et dans le cadre de ce plan, on a entrepris de prendre en compte les objectifs stratégiques de la République islamique d'Iran ainsi que les perspectives scientifiques du pays à l'horizon 1404 du calendrier de

l'Hégire (soit l'an 2025) en s'inspirant des documents décrétés, et respectivement aussi à leur valeurs fondamentales.

Dans cette perspective, la République Islamique d'Iran se confiant à Allah le Tout-Puissant, en s'inspirant de la Volonté divine et dans la perspective de faire revivre la culture et d'impulser la nouvelle civilisation islamico-iranienne dans le pays, concentrera ses efforts sur le développement national, la justice et sa propagation dans le monde. Elle fera également en sorte d'avoir un pays riche en personnes de talent, hautement qualifiées et véridiques, sur le plan intellectuel et moral, instruites et formées selon les enseignements islamiques et révolutionnaires, capables de compter parmi les meilleurs savants au monde, très performantes dans la production industrielle et l'avancement des sciences, dans l'innovation technologique et la mise e en application des résultats scientifiques ; et qui seront également pionnières dans le domaine du savoir-faire et de la technologie, pour devenir une référence mondiale reconnue.

Très conscient de l'importance incontournable des capacités existantes du pays en la matière, et du rôle essentiel que la science et la technologie peuvent jouer dans l'exploitation des très remarquables talents iraniens, le Guide suprême de la Révolution Islamique a appelé à une approche bien ciblée et à une programmation opérationnelle détaillée, cohérente et applicable à différents secteurs.

Il a, à maintes reprises, insisté également sur l'utilisation et l'optimisation de l'ensemble des ressources nationales dans la préparation de la carte scientifique nationale du pays par un mouvement régulier et continu, dans les circonstances actuelles, vers une situation optimale.

Ces rappels s'ajoutent à ses autres lignes directives précédemment peaufinées sur les mouvements softwares ainsi que sur la production scientifique, de même qu'à ses attentes sérieuses au sujet des démarches entretenues sur la voie des progrès scientifiques du pays. Le résultat principal en a été la ratification d'une carte scientifique nationale par le Haut Conseil de la révolution culturelle..

Selon les définitions données, la carte scientifique nationale de la République Islamique d'Iran est un ensemble définissable comme un tout cohérent, dynamique, programmatique englobant les fondements, les objectifs, les politiques les stratégies, les nécessités de l'évolution scientifiques et technologiques du pays, conformément aux valeurs islamiques et dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés à l'horizon des 20 prochains années du pays.

Dans ce document, l'enjeu principal est l'attention portée aux fondements des valeurs

autochtones, aux expériences du passé, ainsi qu'aux théories, aux actes scientifiques concrets et aux expériences pratiques.

Il convient, à ce propos, de porter une attention suffisante aux cas suivants:

- La carte globale de la science en Iran, s'adapte bien aux lignes directives du Guide fondateur défunt de la Révolution Islamique ainsi qu'aux orientations de l'actuel Guide suprême de la Révolution Islamique, et en prévoyant les mécanismes nécessaires pour son actualisation en temps réel, elle aura la capacité de servir l'entité adéquate pour offrir la définition réelle d'un exemple islamique et iranien de progrès.

- C'est à l'issu d'une longue programmation et d'un travail collectif de différents groupes d'expertise au niveau du Ministère des Enseignements Supérieurs, de la Recherche et de la Technologie, de la Vice-Présidence de la République Islamique chargée de la science et de la technologie, du Ministère de la Santé, du Traitement médical et de l'Enseignement de la médicine, de différentes recherches, d'un recours aux résultats des recherches disponibles, par la collaboration de plusieurs spécialiste et penseurs scientifiques et technologiques, dont les responsables chargés de la formulation des politiques, les administrateurs en charge des systèmes scientifiques nationaux, les gestionnaires, les professeurs des universités, les centres de recherches, les pôles et les associations scientifiques, les experts en charge de l'éducation nationale, les experts et les élites des séminaires religieux à la ville sainte du Qom, les responsables chargés de la science et de la recherche dans les instances et les institutions du pouvoir exécutif , que cette carte à été élaborée, et nous les en remercions sincèrement !

- L'ensemble des recherches effectuées, ainsi que les expertises collectées dans ce cadre, serviront de documents et d'appui scientifique à cette carte et, après une publication ultérieure du Secrétariat du Haut Conseil de la Révolution Culturelle, seront à la disposition du public.

Dès sa validation et sa publication officielle, la carte globale de la science en Iran, entrera en vigueur et toutes les instituions exécutives d'Etat feront le maximum d'effort pour sa mise en œuvre conformément aux programmes établis et en tenant compte des actions nécessaires à remplir.

Nous gardons le grand espoir qu'après la mise en œuvre de cette carte, les bases nécessaires à la réalisation totale et parfaite des objectifs sacrés de la République Islamique d'Iran ainsi que les attentes bénies et justes du Guide Suprême, de la communauté scientifique du pays seront concrétisées, Incha'Allah.

Premier chapitre :
les valeurs fondamentales

1-1.Des bases et les valeurs fondamentales.

Les valeurs fondamentales du système scientifique et technologique iranien reposent sur les socles théoriques déduits de l'ensemble des documents auxiliaires présentés par la carte scientifique nationale. Autrement dit, ces documents expriment l'esprit qui règne sur toutes les activités scientifiques du pays, sur la fixation des caps et des orientations du pouvoir politique touchant les obligations et les contraintes dans les domaines éducatifs et pédagogiques, comme aussi dans la recherche et dans la technologie.

Ces valeurs principales sont les suivantes :

- La souveraineté de l'idéologie monothéiste de l'Islam dans toutes les dimensions scientifiques et technologiques.
- Recours à une science menant à l'ajustement et la justesse du chemin qui préconise l'approche résurrectionnelle de la science et de la technologie.
- L'esprit de justice, l'épanouissement des talents, la facilité d'accès du public et surtout des déshérités à la science et à la technologie, le renforcement de la créativité, l'innovation et le courage d'accueillir des risques scientifiques.
- La préservation de la dignité humaine qui, à son tour, ne cesse pas de reposer sur sa tendance naturelle d'être à la cherche permanente de la réalité, sur la sagesse, la science et l'indépendance.
- La liberté de pensée et d'échange intellectuel dans la meilleure forme de débat qu'il se puisse être.
- L'attention au principe de la rationalité et de la sagesse, le respect de la science et du savant, la valeur spontanée de ces derniers et la nécessité de respecter juridique-

ment et moralement les créations intellectuelles, et les acquis scientifiques de l'être humain et leur utilisation dans le cadre du système islamique.

- Le recours à la science en tant que moyen de se perfectionner, de se renforcer et de se doter de la richesse, en conformité avec l'environnement et la santé spirituelle, physique et sociale de tout individu de la société humaine.
- Faire évoluer la science de façon fondamentale et surtout dans le cadre de la révision et la double planification (replanification) des sciences humaines selon les idéologies et les doctrines islamiques.
- La création d'une interaction active dans l'arène mondiale, avec le monde extérieur qui soit capable de servir de source d'inspiration aux processus du progrès scientifique et technologique mondial actuel.
- Encouragement de l'axe de la moralité, privilégier l'intérêt public sur les intérêts individuels et communautaires, renforcer la morale de la solidarité, la participation et la prise de responsabilité au sein de la société scientifique et des institutions en rapport.

1-2 : Les principales particularités du modèle proposé pour le système scientifique, technologique et d'innovation

Le modèle adéquat et approprié au système scientifique, technologique et d'innovateur national, qui s'occupera simultanément de faire revivre la culture et la nouvelle civilisation islamique et iranienne doit avoir les particularités suivantes :

Une composition répondant à l'équilibre de l'offre et de la demande :

Compte tenu des objectifs, des idéaux et des points prioritaires à long termes du système, ainsi que des insuffisances caractérisant certains secteurs économiques et industriels, l'initiative d'accorder un soutien particulier à certains domaines prioritaires se révèle indispensable. Cet aspect du système scientifique et technologique portera son attention sur la production et l'offre du savoir- faire, selon les objectifs et les causes communes de la société.

Par ailleurs, la demande accrue des systèmes culturels, politiques, industriels et économiques, au niveau national et infranational, et par conséquent la commercialisation du savoir faire et de la technologie manifeste son importance dans le progrès multilatéral et constant du pays. De ce fait, le modèle idéal et optimal pour le sys-

tème scientifique et technologique de l'Iran doit être un ensemble d'équilibres entre l'offre et la demande.

3- Associer l'éducation à la pédagogie, recherche et habileté professionnelle :

Etant donnée la nécessité de la concomitance concordante entre la science et la pratique pour aboutir à un progrès durable et tous azimuts du pays, il faudra donc que le modèle actuel fondé sur la séparation des aspects théoriques purs dans le système scientifique et technologique du pays, se transforme rapidement par une intégration des aspects théoriques et pratiques.

Pour ce faire, l'intégration doit débuter dès les premiers cours d'éducation primaire et se poursuivre à d'autres niveaux, de façon que progressivement le modèle actuel qui repose sur une mémorisation théoriques des cours, cède la place à un autre modèle préconisant une éducation qui associe la pédagogie à la qualification et à l'orientation des élèves dans les habiletés professionnelles et de recherche scientifique. Ainsi la concentration sur l'axe de recherche sera-t-elle également renforcée dans le système des enseignements supérieurs universitaires du pays.

Chapitre 2 :

La situation favorable à la science et technologie :

La situation favorable à la science et à la technologie s'explique en fonction de sa situation actuelle et de l'analyse de ses points forts et de ses points faibles.

Les occasions et les défis abordés dans l'ensemble des documents ont servi à l'élaboration de la carte scientifique globale.

2-1 : Perspective de la science et de la technologie à l'horizon de l'an 1404 de l'Hégire (soit 20

S'en remettant à la Volonté divine et à sa Puissance infinie, à l'horizon de 1404, (2025), la République Islamique d'Iran, s'appuiera sur le renouvellement de la culture et sur l'essor de la civilisation Islamique d'Iran, tout comme sur le progrès national, l'instauration de la justice devant, à cet égard, servir de source d'inspiration aux autres pays.

De ce fait, l'Iran sera un pays :

- doté de personnes véridiques, saines et cultivées selon les enseignements nobles de l'Islam et de la Révolution Islamique, qui accueillera des savants hautement qualifiés, de renommée mondiale.
- un pays puissant dans la production scientifique, technologique, l'innovation et l'application de ses acquis en la matière.
- un pays pionnier à l'avant-garde de la science et de la technologie, devenu dans le monde un pays de référence.

2-2 : Les objectifs à long terme :

1- Acquérir la première place dans le classement général des nations du monde musulman en matière de science et de technologie et gagner une position scientifique éminente qui soit une source d'inspiration pour le monde

2- Mettre en place une société fondée sur les critères scientifiques, la justice et dotée des personnes dignes et méritantes, cultivées et formant une élite dans la perspective des objectifs précités.

3- L'élargissement de formations générales et spécialisées conjointes au renforcement de la morale, de la pensée libre et le moral de la créativité parmi les différentes couches sociale et notamment chez la jeunesse.

4- Réaliser les développements concrets de la science et les technologies modernes et utiles, selon les priorités, besoins et avantages proportionnels du pays, par une mise en application variée au sein des institutions éducatives, dans l'industrie et dans les services publiques.

5- Augmenter la part de la production nationale de la science et du service à 50 pourcent du produit intérieur brut.

6- Hausser la langue persane au niveau des langues scientifiques.

7- Contribuer à la promotion de la science et de la technologie dans le monde musulman et la réhabilitation de la position axiale et historique de l'Iran dans la culture et la civilisation islamique.

8-Le développement de la coopération dans les domaines scientifiques et technologiques en créant des partenariats avec les grands centres scientifiques internationaux.

2-3 les objectifs sectoriels du système scientifique et technologique:

1-Faciliter l'accès public à un niveau adéquat de savoir-faire général dans la société et l'élimination de l'illettrisme.

2-Couvrir entièrement les différentes filières de l'éducation générale.

3-Mettre ne place un système éducatif conforme et adéquat afin d'orienter les élèves vers les objectifs suivants :

3-1 : Apprendre les obligations morales, connaitre ses responsabilités individuelles et sociales envers Dieu, envers soi-même, envers la société et la Création.

3-2 : Renforcer la pensée et l'activité intellectuelle,

3-3 : Se procurer des préparations nécessaires à l'intégration sociale et indépendante et aussi à la formation d'une famille.

3-4 : La présence responsable et efficace dans le système social

3-5 : Epanouir ses talents scientifiques pour entrer dans la phase de spécialisation professionnelle.

3-6 : Acquérir les niveaux scientifiques et professionnels nécessaires, selon les critères internationaux et dans la perspective de répondre aux besoins sociaux et à ceux du marché de l'emploi intérieur et extérieur.

4- Occuper le premier rang du classement général des universités musulmanes et se doter d'une place par excellence et distinguée dans le dans le classement des meilleures universités du monde.

5- Réaliser une proportion adéquate et favorable dans la part des étudiants de 2ème et 3ème cycle par rapport au nombre total des étudiants (es) et selon le classement des universités iraniennes et d'après leur besoins.

6- Promouvoir le niveau favorable de la productivité scientifique dans les sciences humaines et sur la base des enseignements islamiques et des besoins locaux.

7- Stabiliser la place scientifique du pays dans les domaines suivants :

- Le pétrole et le gaz naturel, pour jouer un rôle clé régional.
- Le processus de l'information en vue d'occuper la première place du classement scientifique et technologique du monde musulman.
- La technologie environnementale en vue d'obtenir une part de 3 pourcent du marché mondial des technologies vertes.
- La nanotechnologie et la microtechnologie en vue d'obtenir 2% du marché mondial.

8- Se procurer la technologie et du savoir-faire nécessaire à la planification et à la construction des centrales nucléaires, à la fusion nucléaire, et l'envoi d' êtres humains dans l'espace, et de plus la technologie de la fabrication et du lancement des satellites à l'orbite de la Terre (GEO) , dans une coopération durable avec le monde musulman et dans le cadre des partenariats internationaux..

4-2 : les quantités favorables constitutives des plus importants repères[1] du progrès scientifique et technologique du pays[2] :

		Le Paramètre		La situation idéale à l'horizon 1404
No. 1	Le capital humain[3]	Pourcentage de la couverture éducative dans le pays	Le taux réel de l'éducation générale (primaire et secondaire)	Prés de 100 %
			Le taux réel de l'éducation générale (lycée)	95 %
		Le taux brut de l'inscription pour les enseignements supérieurs		60%
		Le taux des étudiants de 2ème et 3ème cycle par rapport au nombre total d'étudiants (es)		30 %
		Le taux des étudiants (es) de Phd par rapport au nombre total d'étudiants (es).		3/5 %
		Le taux annuel des gradués universitaires		200,000.
		Le nombre des chercheurs à plein temps		---
		Le taux des chercheurs à plein temps	Etat	10%
			Les établissements de l'enseignement supérieur, les centres de recherches affiliés aux universitaires et aux Hawzah (écoles religieuses traditionnelles).	50%
			Les entrepreneurs économiques, commerciaux, industriels, les instances publiques et non- lucratives.	40%
			Le nombre des membres du corps professoral à plein temps dans la proportion d'un million de personnes	2000
			Le taux des spécialistes iraniens résidant à l'étranger par rapport à tous les spécialistes du pays	---

2	Morale et foi en Dieu	Le niveau d'influence de la culture et des valeurs islamiques dans les milieux scientifiques	---
		Le niveau de la fidélité aux croyances et à la foi islamiques	
		Le niveau de pratique religieuse de l'Islam dans les milieux scientifiques	
		Le niveau du respect de la déontologie professionnelle	
		Le niveau de confiance en soi et dans le développement du pays	
		Le niveau du respect du droit	
		Le niveau de fidélité à la Révolution Islamique, au gouvernement et à la Constitution	

1- Les paramètres détaillés de la science et technologie se trouvent dans les documents logistiques de la carte nationale scientifique du pays.

2- En ce qui concerne les paramètres de qualité ou de quantité dont le niveau idéal à l'horizon 1404 n'est pas précisé, veuillez vous référer au chapitre 5, section2-5, l'article 3.

3- la distribution des quantités liées au capital humain et dans différents secteurs sera définie par l'État-major chargé de la mise en application de la carte nationale scientifique. Dans le domaine des sciences humaines, les quantités favorables seront proposées par le conseil spécialisé de l'évolution dans les sciences humaines.

3	Les publications scientifiques	Le nombre d'articles scientifiques pour 1 Million (d'habitant (PPP	800
		Le nombre des références scientifiques sur l'unité de publication	15
		ratio des gradués universitaires et de Hawzah aux articles publiés dans les web sites scientifiques internationaux	10
		ratio entre les articles indexés (publiés) sur les index internationaux par rapport au nombre des membres du corps professoral	% 40
		Le nombre des articles indexés (publiés) dans l'ensemble des articles séparément publiés par les conférences scientifiques internationales renommées à l'intérieur .comme à l'extérieur	--
		Le nombre des articles (indexés) publiés en langue persane dans les web sites scientifiques mondiaux renommés	--
		Le nombre des livres scientifiques et spécialisés produits ou publiés par les universités, centres de recherche et .éditions internationales scientifiques renommées	--
		Le nombre de magazines scientifiques ayant un index .international crédible	revues 160 ayant un degré de l'efficacité supérieure à 3

6		La part des dépenses éducatives et de recherches dans le PIB (Produit intérieur brut)	Education	7 %
			Recherche	4%
		La part du secteur privé dans le financement des recherches		% 50
		Le ratio des crédits de recherches dans les priorités scientifiques et technologiques par rapport au total des credits consacrés par le pays.		---
		Le volume des contrats liés à la recherche et consultations industrielles avec les centres de recherches et universités		---
		La part de la recherche et développement de la totalité des dépenses du secteur de l'industrie		---
		La part des depenses consacrés à la recherche et développement industriel au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par rapport à la totalité des dépenses du secteur de .l'industrie		---
7	Participation internationale	Le nombre des articles conjoints avec d'autres pays et notamment musulmans		---
		Le nombre des recherches internationales participatives		---
		Le nombre de domaines scientifiques crée pour la première fois dans le pays		---
		Le nombre des scientifiques éminents et de renom dans la gestion des milieux scientifiques internationaux.		
		Le nombre des personnes invitées à prononcer un discours, les membres des comités scientifiques et de pilotage des conférences internationales de renom.		
		Le nombre des articles faisant l'objet d'une référence maximum		2250
		Le nombre d'universités et de centres de recherches faisant partie au moins des 10 meilleurs centres au classement mondial.		Au moins 5 universités
		Le pourcentage d'admission des étudiants(es) et spécialistes étrangers.		---

8	La préparation éducative	La distribution de branches universitaires et son adaptation aux besoins des différentes régions du pays.	
		La possibilité d'accès des talents scientifiques du pays aux différentes universités.	
		La possibilité d'avoir accès aux études universitaires de deuxième et troisième cycle pour la valorisation des talents, et possibilités existantes chez différentes zones géographiques.	
9	L'efficacité	Le taux de croissance annuelle du PIB dans la croissance scientifique et technologique du pays.	4 %
		Le taux de réduction du chômage en raison du développement scientifique et technologique.	---
		Le taux de croissance des indices du développement des ressources humaines	---
		La part de la production et celle de services reposant sur le savoir-faire et technologie nationale dans le PIB du pays.	Plus de 50 %
		Le taux des exportations issues de la haute technologie dans la totalité (dans l'ensemble) de l'exportation non pétrolière du pays.	---
		L'exportation des services et de l'ingénierie	---
		La part des valeurs ajoutées de la production industrielle, issue des hautes et moyennes technologies, dans l'ensemble des valeurs ajoutées nationales.	50 %
		Le taux de participation des scientifiques et chercheur du pays dans la prise de décision des affaires scientifiques et technologiques du pays	---

Chapitre 3:
les priorités scientifiques et technologiques en Iran

3-1 : Les objectifs et les approches logistiques :

La désignation des priorités scientifiques et technologiques de la République Islamique d'Iran, dans le cadre de ce document résulte d'une composition faite sur des approches dont les principaux axes sont les avantages, les besoins, la délimitation, et les aspects futuristes. Sur cette base et en vue de réaliser les priorités, les soutiens à accorder à ces priorités seront variés selon la situation actuelle des sciences et des technologies concernées, le développement quantitatif, l'évolution qualitative ainsi que l'envergure des appuies intellectuels, financiers, juridiques, administratifs, humains et gestionnaires apportés.

Certaines de ces approches sont les suivantes :

Orienter les investissements par le biais de programmes quinquennaux, les budgets annuels accordés, les sections budgétaires précises et aussi selon les facilités financières concentrées

Orienter les systèmes éducatifs du pays vers la formation et le recrutement des élites scientifiques et spécialisés via les domaines universitaires prioritaires.

La réforme et la mise en place de structures, de processus, et aussi l'élaboration et l'adoption de politique et critères incitatifs particuliers pour une croissance rapide dans les domaines prioritaires.

3-2: les priorités scientifiques et technologiques du pays.

Etant donné que le fait de s'assurer de la croissance et de l'épanouissement dans certaines priorités, nécessite, d'une part, une attention particulière et une orientation

logistiquement ciblée dans certains aspects particuliers sur le plan gestionnaire, et étant donné d'autre part, que la croissance et le développement passent par les gestions intermédiaires et la décentralisation des ressources, les priorités précitées ont été classées à trois niveaux « A », « B » et « C ».

Ce classement visera la modalité, la quantité des ressources financières et humaines consacrées ainsi que l'attention des responsables et des administrateurs du plan.

A : les priorités de type " A" :

En ce qui concerne la technologie[1] : la technologie aérospatiale, informatique et télécommunication, la technologie nucléaire[2], nano et micro technologie, la technologie pétrolière et gazière, la biotechnologie, la technologie d'environnement[3] , les technologies souples et culturelles.

En ce qui concerne les sciences de base et appliquées :

La substance et la densité substantielle, les cellules souches et la médicine moléculaire, les plantes médicinales, le recyclage et la transformation énergétique, les nouvelles énergies et les énergies renouvelables, le codage et décodage génétique, les sciences cognitives et comportementales,

En ce qui concerne les sciences humaines et les enseignements islamiques :

Les études coraniques et les Hadiths, la parole islamique, le « Figh'h » (la jurisprudence) spécialisé, l'économie, la sociologie, Les sciences politiques, le Droit, la psychologie, la pédagogie et gestion islamique, les philosophies fondées sur la sagesse islamique, la philosophie du Vellayate et l' Imamat (le principe de succession après le décès du prophète Mohammad- Paix et Salut d'Allah soit sur lui et sa noble famille), la morale appliquée et les citations islamiques, la formulation des politiques et la gestion des sciences, la technologie et la culture, la langue persane comme langue scientifique.

En ce qui concerne la santé :

La formulation des politiques, l'économie de la santé publique, le savoir-faire de prévision et de promotion de la santé publique en insistant sur les maladie à haute fréquence (l'endémie, l'épidémie et la pandémie), les exemples à suivre dans une vie saine et con-

1- Les sciences faisant l'objet de un besoin par toute discipline des technologies, seront regroupées parmi les mêmes priorités.

2 - Dont la fission et fusion nucléaire.

3 - dont la gestion et la technologie de l'eau, le sol et la météo, la dépollution de l'eau (décontamination de l'eau), la terre et l'air, la gestion des déchets , la désertification, la lutte contre la sécheresse, la désalinisation.

forme aux enseignements islamiques, et en s'inspirant d'une diététique autochtone.

En ce qui concerne l'art :

La sagesse et la philosophie de l'art, les art islamiques et iraniens, les arts sous la Révolution Islamique et durant la guerre de la défense sacrée (le conflit Iran- Irak de 1980 à 1988), l'économie de l'art, le film et le cinéma, les medias virtuels via un regard particulier au dessin animé et les jeux d'ordinateur, l'architecture et l'urbanisme islamique et iranien, la musique traditionnelle et autochtone d'Iran, la littérature, la poésie et la nouvelle littéraire, le design islamique et iranien en matière d'habillement et de couture, le vêtement et le tapis iranien.

Les priorités de type « B ».

En ce qui concerne la technologie :

Le laser, la photonique, les capteurs (senseurs) environnementaux, les capteurs chimiques, mécatronique, automation et robotique, les semi-conducteurs, la construction navale, les substances biotechnologiques (les substances issues de nouvelles compositions), les polymères, la préservation et la rénovation des réserves génétiques, l'exploration et l' exploitation des substances minières, la prévision des catastrophes naturelles (le séisme, l'inondation etc.), la protection civile contre les événements prévus ou imprévus.

En ce qui concerne les sciences de base et les sciences appliquées :

La géophysique, la sécurité environnementale, la bioinformatique, la science optique, la physique des énergies renouvelables (la haute énergie) et des particules de hautes énergie (les particules et cellules souches), les calculs et le processus des informations quantiques, l'astrophysique et astronomie, la physique nucléaire et les accélérateurs de particules , les sciences génétiques, les techniques du calcul souple et les systèmes de la logique floue (Fuzzy logic en anglais), la topologie.

En ce qui concerne les sciences humaines et des enseignements islamiques : la morale islamique et ses études interdisciplinaires, la théologie, la gnose islamique, la philosophie, les études critiques de l'occident, l'entreprenariat et la performance professionnelle, l'histoire de l'Islam, l'Iran et la Révolution Islamique, les études sur la condition féminine et celles sur la famille en rapport avec les fondements islamiques, l'histoire des sciences (avec une approche de l'histoire de l'Islam et de l'Iran), la géopolitique.

En ce qui concerne la santé publique :

Les nouveaux médicaments et les biotechnologiques, la gestion des informations médicales et le savoir-faire médical, la médecine traditionnelle, les équipements médicaux, les sciences cellulaires et moléculaires, la génothérapie, les produits de la vie, la technologie alimentaire.

En ce qui concerne l'art :

Les études critiques en matière d'art moderne, les études comparatives artistiques, les arts traditionnels et les artisanats, la calligraphie, le théâtre, l'art dramatique et la dramaturgie, les arts interdisciplinaires et d'autres filières et disciplines scientifiques vues par l'islam.

Les priorités de type « C » :

Au sujet de la technologie :

L'optoélectronique, les catalyseurs, l'ingénierie médicale, les alliages métalliques, les substances magnétiques, les constructions navales, les transports par rail, la sécurité des transports, la circulation et l'urbanisme, les matériaux de construction légers et résistants, la rénovation et l'exploitation des pâturages et des forêts, la technologie autochtone.

Au sujet des sciences de base :

La géométrie et les mathématiques non linaires, les mathématiques discrètes et combinatoires, l'analyse fonctionnelle et harmonique, les systèmes dynamiques et probables, le contrôle et l'optimisation, la biomathématique, le plasma, la biophysique, la physique des systèmes complexes, la biochimie, la chimie verte, les silicones, la tectonique et la géologie d'ingénierie, le processus , la production et la purification des substances organiques et minières, les nuisances environnementales , les changements climatiques, l'océanologie et les sciences de la Mer, les tensions environnementales et non environnementales, la production des statistiques adéquates à la mise en valeur des variétés d'environnement, l'optimisation des modèles servis dans les agricultures régionales, la sociologie de l'environnement.

Au sujet de la santé :

Les sciences interdisciplinaires entre les sciences de base et les sciences cliniques, la lutte contre les différentes formes de toxicomanie et de drogue, la sécurité alimentaire.

Chapitre quatre :

Les stratégies et actes nationaux nécessaires pour le progrès scientifiques et technologique du pays.

4-1 : les plans macrostratégiques du progrès scientifiques et technologique national sont les suivants:

Stratégie n°1 : La réforme des structures et institutions scientifiques et technologiques, leur harmonisation par le moyen d'une coordination plus concrète entre le système éducatif et pédagogique du pays dans les deux phases de formulation des politiques et programmation préparatoire.

Stratégie n°2 : accorder une attention particulière à la science et sa transformation à l'un des principaux dialogues de la société par la mise en place d'un climat favorable à l'épanouissement de la science et de la technologie sur la base des enseignements islamiques ainsi que par le développement et l'approfondissement des paramètres culturels, sociaux et politiques.

Stratégie n°3: Orienter la science et technologie vers un rôle plus efficace dans l'économie iranienne

Stratégie n°4: Institutionnalisation de la science en matière de gestion et aussi la mise en œuvre d'une gestion sociale sur la base de la morale et le savoir faire, selon les modèles iraniens et islamiques dans les centres scientifiques, économiques, politiques, sociaux, culturels, défensifs et sécuritaires.

Stratégie n°5: Institutionnalisation du regard islamique à la science et l'accélération des processus éducatifs et pédagogiques selon les recommandations de la religion musulmane.

Stratégie n°6: L'évolution et la réhabilitation du système éducatif et pédagogique à savoir ceux de l'éducation nationale et l'enseignement supérieurs, en vue de les adapter aux éducations et enseignements islamiques et de réaliser les objectifs à long terme du programme.

Stratégie n°7 : L'orientation de l'éducation, la recherche, la technologie et l'innovation vers la solution des problèmes et répondre aux besoins circonstanciels et réels du pays. Ceci se fera compte tenu des préparations territoriales et aussi des nouveautés scientifiques que le pays a déjà préparées pour servir, au terme d'un devenir, de point de référence sur le plan scientifique.

Stratégie n°8: l'éducation et le renforcement des ressources humaines, dont l'appel principal est pour l'éducation des personnes pieuses, véridiques, ayant l'esprit d'entreprise, l'esprit d'initiative et le sens de l' efficacité en matière de production scientifique et technique, en accord avec les valeurs islamique et conformément aux besoins sociaux.

Stratégie n°9: L'interaction active et influente dans les domaines scientifiques et technologiques avec les autres pays et plus particulièrement avec les pays musulmans et ceux de la région.

Stratégie n° 10 : L'évolution et promotion qualitative et quantitative des sciences humaines et l'art conformément aux enseignements islamiques.

Stratégie n° 11 : Orienter la triade science- technologie- innovation vers une prise de rôle plus efficace en ce qui concerne la médecine et la sante publique.

Stratégie n°12: Orienter la triade science-technologie- innovation vers une efficacité plus grande en ce qui touche la technologie et l'ingénierie.

Stratégie n° 13:Développer, approfondir er renforcer l'éducation et la pédagogie nationale dans les sciences de base.

4-2 : les stratégies et actions nationales, conformes aux macrostratégies définies pour le développement de la science et technologie iranienne:

La macro stratégie n°1:

La réforme des structures et des institutions scientifiques et technologiques ; leur harmonisation via une coordination plus concrète entre le système éducatif et pédagogique du pays dans les deux phases de formulation de politiques et de l'établissement de la programmation.

Les stratégies nationales :

1. l'élaboration des politiques concernées, la coordination d'avantages et aussi l'aménagement intersectoriel du pays, pour la mise en place de la carte nationale scientifique et technologique du pays.

2. l'orientation uniforme et ciblée des politiques du progrès industriel et économique du pays, et notamment des programmes quinquennaux du progrès avec les macropolitiques du développement scientifique et technologique en Iran.

3. La définition des gestions et la propriété des institutions en relation avec les secteurs actifs de la science et de la technologie

4. Organisation un système structuré pour la protection de la propriété intellectuelle dans les domaines scientifiques et technologiques.

5. la révision, la réforme, l'harmonisation, la simplification et en fin l'actualisation des règlements et lois en vigueur selon le système scientifique et technologique du pays.

6. la réforme les processus et des infrastructures du contrôle et de l'évaluation de la science, la technologie et les innovations au niveau national et outre cela, la définition des normes autochtones en matière de la science et technologie selon les besoins économiques et sociaux du pays.

7. l'organisation du système de financement à accorder au développement scientifique et technologique.

8. l'organisation des systèmes professionnels fondés sur le savoir faire scientifique et technologique pour gérer les unités économiques et sociales ainsi que l'institutionnalisation de la culture du professionnalisme, la recherche et l'entreprenariat dans le système triadique t science, technologie et innovation

9. La mise en place d'une formulation politique concordante et aussi la programmation interdisciplinaire dans l'éducation formelle et générale du pays, parallèlement aux éducations professionnelles et aux enseignements supérieurs en vue de les rendre plus durable au processus des activités éducatives et pédagogiques.

10. La formulation des politiques et de la programmation commune entre le Haut Conseil des écoles religieuses (les Hawzah Elmieh) et le Haut Conseil de la révolution culturelle en vue de l'organisation et de la promotion de l'interaction du Hawzah et de l'Université dans la production scientifique et aussi dans le développement de la science sous l'égide des enseignements islamiques.

11. la coordination entre le système éducatif et la formation formelle ou informelle des enseignants du pays et la réduction des écarts intersectoriels.

Les actions nationales :

1. la planification du mécanisme nécessaire à la formulation des politiques exécutives, la mise en place de la carte scientifique nationale, l'adoption et la notification des programmations nationales, la surveillance, la supervision et l'évolution concernées (1)

2. l'harmonisation et la coordination entre les institutions concernées dans la science et la technologie, l'accomplissement des institutions en relation avec le cycle science / technologie.

3. le renforcement du secteur non étatique dans le système scientifique et technologique du pays et la diminution de la responsabilité étatique, parallèlement au renforcement des dimensions supervision elles.

4. l'augmentation de la part du Waghf et de la Charité dans le développement et la logistique des établissements actifs en matière de science et de technologie.

5. Enregistrement et mesure de la crédibilité des propriétés intellectuelles dans les domaines scientifiques et technologiques du pouvoir exécutif.

6. Mise en place d'une juridiction spécialisée en matière de science et de technologie afin de traiter les dossiers de plainte et d'action en justice au sein du pouvoir judiciaire.

7. Mise en place d'un système d'enregistrement officiel pour les inventions (en phase d'essai où accomplies) dans les domaines prioritaires.

8. Réforme, amélioration et achèvement d'un système logistique accordant une protection à toute invention ou découverte scientifique et technologique. Cette mesure vaut aussi pour les bureaux privés chargés de la préparation et de la poursuite juridique des inventions et découvertes et aussi les bureaux du secteur privé spécialisés dans l'analyse de l'invention, la découverte et les centres de communication (4).

9. Renforcement er organisation du droit en vigueur relatif à la propriété intellectuelle dans le domaine des articles scientifiques, des ouvrages scientifiques et des thèses et de l'enregistrement des inventions et logiciels techniques et spécialisées. (4)

10. Organisation et mise en œuvre d'un système standard en science et en technologie, tout en préservant les responsabilités de programmation et contrôle étatique du projet parallèlement aux services laboratoires rendus par la participation du secteur non étatique et décentralisation des standards sans oublier d'élaborer de nouveaux normes, à la suite de participation des institutions scientifiques, civiles fondées sur le savoir-faire. (6).

11. Planification d' un système performant du contrôle, évaluation et mise en place d'un système globale de notation et garantie de la qualité pour les institutions scientifiques, technologiques et d'innovation, en mettant l'accent sur le respect des droits de la clientèle, la transparence et le rebondissement d'un marché de l'offre et de la demande (6)

12. organisation, dynamisation et favorisation d'un système financier de l'Enseignement Supérieur et des centres de recherches respectant parallèlement les valeurs éducatives et les normes concernées. (7).

13. Augmentation du rôle et de la part étatique dans la protection des recherches stratégiques et fondamentales qui insistent sur la réalisation et la valorisation des objectifs acquis. (7).

14. Ciblage de financements destinés à la recherche et faciliter les mécanismes financiers dans le sens du développement des recherches répondants aux besoins concrets et réels. (7)

15. Recours à l'utilisation des mécanismes, à des mesures incitatives variées dont les exonérations financières, l'aide, le crédit bancaire et l'exonération douanière ou tarifée destinées au renforcement du secteur privé et des agences actives en science et technologie. (7)

16. Organisation du budget des organisations et sociétés gouvernementales pour les contraindre à fournir leurs sources financières nécessaires à la réalisation des objectifs et des paramètres élaborés dans la carte nationale de la science et de la technologie iranienne (7).

17. Soutenir la création, le développement et le financement à temps des institutions au service du système scientifique, technologique et du renouveau, entendant par là les fonds d'investissement optimisant la performance face au risque ; soutenir les fonds d'investissement du développement technologique, les sociétés investisseuses et les banques du développement scientifique et technologique.

18. la création d'un marché boursier particulier pour les établissements et les sociétés fondées sur la science et de les soutenir à y entrer (7)

19. la mise en place d'un réseau de coordination et de coopération des activés financières entre les sources de financements pour la science et technologie. (7)

20. la mise en œuvre des facilités réglementaires pour la croissance des investissements privés dans le recherche, développement et la promotion de la portion des financements consacrés à la recherche scientifique du secteur privé dans le produit intérieur brut (PIB).

21. La formulation des politiques et programmation conjointe et concentrée sur les aspects pédagogiques, ciblant les medias, les institutions et les centres influents sur l'éducation, en vue d'une convergence de vue avec le système éducatif et pédagogique officiel du pays. (11)

La macro Stratégie n° 2 :

Accorder une attention particulière à la science et sa transformation à l'un des principaux dialogues de la société par la mise en place d'un climat favorable à l'épanouissement de la science et de la technologie sur la base des enseignements islamiques ainsi que par le développement et l'approfondissement des paramètres culturels, sociaux et politiques.

Les stratégies nationales:

1- Renforcement du regard religieux sur la science et la technologie en tant qu'obligation, parallèlement au développement et à la vulgarisation scientifique des enseignements coraniques et ceux de la famille prophétique (que le salut d'Allah soit sur eux) dans le sens d'une formation scientifique accompagnée d'un morale éducative et pédagogique.

2- Le développement de la lecture, de la recherche, de la réflexion et le renforcement de l'esprit de curiosité scientifique et de la recherche de la vérité, la généralisation de la volonté permanente d'apprentissage et aussi l'utilisation des acquis issus de la recherche scientifique dans la vie quotidienne, comme éléments indispensables au développement social et l'amélioration de la vie.

3- Etablissement d'une culture générale pour le renforcement des mouvements logiciels

et la production scientifique autochtone dans la société humaine et aussi la promotion des connaissances scientifiques généralisées dans les différents aspects culturels, politiques et économiques.

4. la promotion de la dignité, du haut respect et de la compétence professionnelle, et élévation de la place scientifique et sociale des enseignants, des professeurs d'universités, des chercheurs et des techniciens.

5. l'expansion de la conjoncture favorable à la productivité scientifique et intellectuelle tout en protégeant les chaires universitaires consacrées notamment à la libre pensée, formulation des théories, cellules de réflexion et débats scientifiques fondées sur un débat positif et constructif et en fin de compte l'acceptation des critiques scientifiquement bien fondées.

6- la promotion du niveau participatif des scientifiques et principaux acteurs du plan scientifique et technologique pour une prise de rôle plus efficace dans la réalisation des missions sociales et aussi dans l'approfondissement, la vulgarisation, le respect à accorder aux nobles valeurs islamiques, iraniennes tout en renouant avec la déontologie professionnelle avec une valorisation accrue des richesses culturelles du pays.

7- utilisation des capacités médiatique du pays pour la progression des objectifs établis en matière de la science et technologie.

Les actions nationales:

1. Accorder un rôle plus actif aux mosquées en tant que base scientifique et culturelle pour la vulgarisation et expansion de la science au sein du peuple.

2. Faciliter la langue scientifique pour le public et la création des lexiques adéquats en vue de l'établissement d'une culture générale et de l'application des acquis scientifiques dans la vie quotidienne(2)

3. L'augmentation de l'accès public aux sources scientifiques à travers l'expansion géographique des bibliothèques publiques et virtuelles dans différentes régions du pays et soutien de la production scientifique et publication de ces sources conformément au système scientifique, et technologique et créatif du pays (2)

4. L'utilisation des techniques scientifiques et innovatrices dans les méthodes éducatives et pédagogique du pays et aussi la rédaction des textes éducatifs pour l'éducation nationale dans la perspective de la vulgarisation de la pensée scientifique créatrice dès

le bas âge. (2).

5. Le renforcement des motivations spirituelles, l'encouragement financier et matériel pour absorber et orienter les élites de la société iranienne vers les métiers éducatifs (l'enseignant, le professeur, le chercheur et formateur technique etc.) (4).

6. Résolution des problèmes liés à la vie sociale et quotidienne des enseignants et des chercheurs scientifiques en vue de préparer des bases nécessaires aux activités scientifiques.

7. Planification d'un mécanisme applicable par la désignation d'un responsable chargé de l'élaboration , de la vulgarisation et du contrôle de la déontologie professionnelle , des critères et des réglementations d'une bonne conduite dans le milieu scientifique et les centres de recherches. (6)

8. L'institutionnalisation de l'engagement professionnel, de la discipline sociale, du respect de la loi, d'une éthique de l'effort individuel et collectif pour la justice, le bien être et la santé sociale au sein de la communauté avec la participation active des enseignants et professeurs (6).

9. consacrer une partie importante des programmes audiovisuels de la radio et télévision nationale aux sujets scientifiques et techniques par un langage simple et compréhensible par le public. (7).

10. Planification et organisation des débats scientifiques dans les medias publics sur les sujets spécifiques tant sur les plan scientifiques que techniques et spécialisés tout en soutenant les chaires universitaires de pensée libre, et les domaines liés à la formulation des théories, la critique et le débat constructif. (7).

11. Sélection des meilleurs medias publics sur fond de degré d' attention portée à la science et à la technologie sans omettre d'instituer des prix lors des festivals scientifiques et de leur accorder un soutien gouvernemental.(7) .

3. La macro stratégie n° 3:

Orienter le cycle de la science et technologie et innovation vers un rôle plus efficace dans l'économie iranienne.

Les stratégies nationales :

1. la vulgarisation de la culture du travail fondé sur le savoir-faire, la culture d'entreprenariat, la promotion des capacités scientifiques et techniques et habileté chez les personnes tout en mettant l'accent sur les besoins sociaux et la préparation pour l'accueil des responsabilités professionnelles

2. l'augmentation du rôle de la science et de la technologie dans le renforcement et la promotion de la productivité du secteur industriel, des services spécialisés et publics.

3. Simplification et efficacité du processus de l'offre et la demande, de la transition et de l'expansion de la science et de la technologie ; développement des infrastructures nécessaires à la compétitivité dans la production technologique, le service public et les produits concernés.

Les actions nationales:

1. Définition et vulgarisation des enseignements religieux en ce qui concerne la sainteté et l'obligation d'un travail solide et pertinent reposant sur le savoir- faire (1)

2. Organisation et notation efficace des associations scientifiques et des sociétés fondées sur le savoir-faire, les instituts de recherche non gouvernementaux et soutien à leur priorité lors des distributions des tâches de travail. (1)

3. Soutien du développement des habiletés avancées et progressistes en partenariat avec le secteur privé en vue d'accroitre la part du pays dans les marchés internationaux.

4. Soutien des investissements faits par les agences économiques dans la production et commercialisation de la science et technologie.

5. Obligation pour les instances et les organisations exécutives du pays de reconnaitre les acquis scientifiques et technologiques du pays et d'en bénéficier de façon adéquate par une organisation bien ciblée. (2)

6. Soutien de la commercialisation des marchés promoteurs et innovateurs, notamment en donnant la priorité aux produits et services internes lors des achats gouvernementaux et aussi lors des communications sur les futurs besoins ; et soutien aussi à l'installation des sociétés scientifiques innovatrices iraniennes dans les zones franches en vue de les encourager à s'engager dans le développement de l'exportation. (2).

7. Facilitation de la relance de la activité des sociétés basées sur le savoir faire dans toutes les étapes allant de la demande de l'accord de l'activité jusqu'au permise de l'import-export, assurance et leur installation dans les villes (3)

8. Organisation des marchés techniques publics ou spécialisés dans les domaines prioritaire du pays (3) et aussi

9. Soutien de la mise en place de centres qui fournissent les services logistiques allant de « l'idée jusqu'au marché » et en suite création d'institutions intermédiaires juridiques, financières et réparties dans les sujets prioritaires de la science et technologie. (3).

10. Aide au marketing, à l'exportation et aux services après vente des produits finaux des sociétés basées sur le savoir-faire, via l'organisation et l'orientation des primes et mesures incitatives destinées aux exportateurs de ce domaine ; soutien de la mise en place de mécanismes publicitaires du marketing et développement des sociétés logistiques et commerciales intermédiaires. (3)

11. Elaboration des mécanismes juridiques et incitateurs destinés aux universités et centres de recherches pour faire vendre leurs acquis technologiques et scientifiques afin d'en tirer certaines bénéfices pour les universités et centres de recherches actifs dans ce domaine. A titre d'exemple, on peut citer le cas de la création de sociétés fondées sur le savoir- faire en partenariat dans les actions des centres d'enseignements supérieures et de recherches. (3).

12. Soutien de l'idée de la création de centres de développement et de jardins des sciences et technologies par l'accent mise sur la participation du secteur privé (3).

13. Apport d' un soutien logistique à l'interaction entreprise entre les centres de recherches et le secteur industriel par un soutien postérieur de la mise en place d'une institution nationale chargée de la recherche et technologie ; création et développement des centres de transition et commercialisation des acquis technologiques, réception des services et produits technologiques fournis sous la Licence d' organismes nationaux crédibles. (3).

14. Transfert d'une partie des crédit affectés aux grands plans du développement iranien, à la transition et à l'apprentissage technologique et ensuite obligation faite aux administrateurs de ces plans d'élaborer des plans technologiques associables, avec fourniture de documents technologiques y afférents où l' accent principal sera mis sur les unités de recherches, le développement et la création de banques de donnés technologiques. (3)

La macro stratégie n° 4 :

Institutionnalisation de la science en matière de gestion et aussi mise en œuvre d'une gestion sociale sur la base de la morale et du savoir faire, selon les modèles iraniens et islamiques dans les centres scientifiques, économiques, politiques, sociaux, culturels, défensifs et sécuritaires.

Les stratégies nationales:

1. Mise en œuvre d'un processus approprié à la gestion scientifique et informatique dans de différents organismes et institutions
2. Création d'une connexion successive et synergique entre trois courants : Production-propagation-application, avec développement de la science et aussi renforcement de la transformation des idées en produit final.
3. Organisation et facilitation de l'association des scientifiques lors de grandes décisions à prendre, institutionnalisation de la culture de la recherche, de l'évaluation et de l'éveil dans les niveaux de décision.
4. Organisation et renforcement des associations scientifiques afin de jouer un rôle scientifique de référence, la promotion des décisions participatives dans le développement, vulgarisation et publication des matières scientifiques et technologiques.
5. Promotion de la qualité et la quantité des conférences, séminaires et associations scientifiquement crédibles à l'intérieure du pays via une approche précisément destinée au fait que le pays serve de source de référence scientifique.
6. Prévision de façon permanente du progrès de la science et technologie selon les besoins du marché.

Les actions nationales:

1. Mise en œuvre d'une gestion scientifique, le renforcement des mécanismes appropriés pour la transformation du savoir faire implicite à un savoir-faire explicite, leur publication et application particulière, par le renforcement des infrastructures technologiques, informatiques et communicatives.
2. Soutien de la création et du développement de réseaux de recherches technologiques afin d'accroitre les interactions et de faciliter les transactions et la publication scien-

tifique.

3. Renforcement et harmonisation du système d'information scientifique et technologique du pays selon la mission de standardisation et amélioration des processus de production, enregistrement, arbitrage et la création de banques de données uniforme et harmonieuse pour la communication et expédition des thèses, plans de recherche, plans technologiques, articles, revues , livres scientifiques, invention et découverte des chercheurs (2).

4. classement et organisation des maisons d'édition scientifiques et renforcement des bases référentielles de la science dans le monde musulman (2)

5. planification d'un mécanisme nécessaire à la mise à profit des projets acceptés par les grandes institutions scientifiques, comme les Académies, les Instituts, les écoles de pensée et associations scientifiques intéressées, lors de l'élaboration des politiques, de la programmation et de la prise de grandes décision dans le pays. (3)

6. Amélioration des réglementations en vigueur sur les projets d'études, les recherches et la technologie nationale dans l'esprit de donner la priorité aux centres de la recherche et de la technologie nationale. (3)

7. Privilège du niveau de la participation active dans les domaines comme les programmations nationales, l'efficacité du développement scientifique et technologique, la croissance qualitative et quantitative des programmations faites pour la vulgarisation scientifique et technologique et enfin dans la classification et la notation des associations populaires. Cet objectif est réalisable par :

1. Soutien de l'organisation des conférences spécialisées par les clubs et les associations nationales et internationales, notamment dans les domaines prioritaires, accompagné d'une facilitation accordée du droit de diriger des revues scientifiques et spécialisées. (4)

2. Facilitation et encouragement de la participation et de la présence des scientifiques dans les conférences nationales et internationales sur des sujets prioritaires. (5)

3. Création de certains organismes chargés de la veille scientifique et technologique dans les domaines jugés prioritaires et en coordination avec les associations scientifiques, les centres universitaires et les établissements non gouvernementaux. (6)

La Macro stratégie n° 5 :

Institutionnalisation du regard islamique sur la science et accélération des processus éducatifs et pédagogiques selon les recommandations de la religion musulmane.

Les stratégies nationales :

1. institutionnalisation de la vision islamique dans les programmes et les tests éducatifs.

2. expansion d'un climat approprié à l'interaction intellectuelle entre les savants des sciences religieuses et d'autres sciences académiques.

3. Création d'une interaction positive et constructive entre les institutions scientifiques, dont les universités et les Hawzah (les écoles religieuses traditionnelles), pour un renforcement de la vision islamique de la science et la renaissance d'une civilisation islamique.

4. Promotion du niveau de la connaissance, de la foi et de l'éthique islamique auprès des acteurs scientifiques, technologique et des institutions concernée, et référence à l'Islam dans les symboles en usage dans les établissements éducatifs et les instituts de recherche.

Les actions nationales:

1. Révision des programmes et contenus éducatifs sur la base théorique et selon les valeurs et approches islamique. (1)

2. Soutien de la recherche, de la production du contenu et de l'élaboration des programmes éducatifs pour définir et expliquer le rapport entre les sciences naturelles contemporaines et les enseignements islamiques et la vision monothéiste. (1)

3. Soutien des recherches et les études portant sur d'autres visions non musulmanes comme l'humanisme, et le sécularisme dans les textes éducatifs et l'amélioration à leur apporter selon les enseignements islamiques. (1)

4. Elaboration de l'histoire des sciences naturelles et celle des mathématiques pendant la civilisation islamique et présentation des savants musulmans et de leurs œuvres scientifiques dans les disciplines concernées. (1)

5. Promotion d'une coopération ciblée parmi les Hawzah des études islamiques, les universités et l'éducation nationale dans le processus de programmation éducative et dans la rédaction des livres modèles en vue d'approfondir les enseignements islamiques et de renforcer des aspects pédagogiques de l'éducation. (1)

6. Soutien de la tenue de conférences et de sessions conjointes entres les savants des sciences humaines, sciences fondamentales et sciences naturelles avec les savants islamiques pour étudier conjointement les problèmes existant dans les domaines scientifiques et religieux.

7. Soutien de la communication en réseau des scientifiques et des instituts de recherche religieux dans les différents domaines du savoir-faire, notamment dans les sciences humaines.

8. Soutien de la création des facultés interdisciplinaires dans les branches du savoir ayants une mission déterminée en ce qui concerne la religion et la science via une participation active des chercheurs universitaires et de ceux de Hawzah (3)

9. Soutien de la présence efficace et systématique des professeures et maitres de conférences des écoles religieuses (Hawzah) dans les universités et vice versa, en vue d'utiliser les expériences réciproques et renforcer des interactions intellectuelles (3)

10. Planification des programmes publiques ciblés cherchant la promotion du niveau scientifique, connaissance religieuse, politique, pédagogique, sociale et généralisation de l'éthique de pudeur et de chasteté parmi les acteurs de la science et de la technologie, selon les valeurs de la révolution islamique et en rapport avec leurs spécialités, intérêts et expériences. (4)

11. Création d'un mécanisme approprié qui associe les activités éducatives avec celles de la recherche menée par les corps professoraux, et combine leurs tâches d'éducation scientifique et morale dans les centres des enseignements supérieurs et de recherches. (4)

12. Systématisation de l'élaboration de filières adéquates aux activités politiques et culturelles des étudiants (es) et du corps professoral en vue de promouvoir la connaissance et la pensée religieuse. (4).

13. Respect des particularités de l'architecture islamique et nationale lors des designs architecturaux internes/ externes des institutions, des établissements éducatifs et centres de recherches. (4)

La macro stratégie n° 6 :

L'évolution et la réhabilitation du système éducatif et pédagogique dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieurs, en vue de les adapter aux éducations et enseignements islamiques et réaliser les objectifs à long terme du programme.

Les stratégies nationales :

1. Apport d'un soutien financier ciblé et investissement du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur ; accroissement de son efficacité pour répondre aux besoins en respectant l'article n°30 de la Constitution.

2. Harmonisation et renforcement cohérent des politiques lors de la formulation de contrôles destinés à mesurer la crédibilité du système de l'enseignement supérieur du pays.

3. planifier un modèle approprié de l'enseignement supérieur compatible avec les domaines prioritaires de la science et de la technologie, les établissements éducatifs et leur situation géographiques, les besoins de la société sans oublier la création de l'emploi selon les directives de la carte nationale de la science et de la technologie en Iran.

4. Augmentation de la productivité des établissements d'enseignements supérieurs et de recherches dans le cadre du système éducatif et pédagogique du pays.

5. Accroissement de l'accès à l'éducation universelle pour tout le monde.

6. Augmentation de la productivité du système éducatif et pédagogique national et de sa capacité financière.

7. Evolution dans les visions, les méthodes ainsi que les contenus éducatifs selon l'idéologie, l'éducation et la pédagogie islamique, en vue de promouvoir les capacités intellectuelles, renforcer la place de la pensé logique, créatrice et de la curiosité scientifique auprès des élèves et étudiants (es) conformément aux enseignements islamiques sur la plan individuel, familial et social.

8. Elévation de la capacité de gestion des ressources humaines, accroitre la compétence scientifique, professionnelle des personnes, leurs dignités sociales sans oublier d'améliorer le niveau de la vie des enseignants en général.

9. Amélioration et renfoncer le mécanisme de la gestion scolaire en vue d'augmenter

leur productivité.

10. Promotion du rôle et la place de la famille dans le système éducatif et pédagogique du pays.

Les actions nationales:

1. Elaboration d'un plan global d'organisation ciblée lors des investissements gouvernementaux en matière de l'enseignement supérieur. Le but est de rendre plus transparent, les frais éducatifs finaux dépensés dans les établissements d'enseignements supérieurs et destinés à l'augmentation de leur productivité scientifique et technologique. (1)

2. Apport de plus d'indépendance aux établissements d'enseignement supérieurs et de recherches en ce qui concerne la gestion administrative, les finances, les recettes et les dépenses toute en augmentant les prérogatives et la prise de responsabilité par les membres de leur conseil d'administration. (1)

3. renforcement du système d'octroi de la bourse éducative en faveur d'étudiants (es) talentueux (eusses). (1).

4. Orientation des ressources financières, des budgets éducatifs et de celui de la recherche vers les besoins et missions nationales. (1)

5. Réforme et élaboration du système éducatif et de recherches assise sur des fondements islamiques et adaptée aux besoins réels de la société et des institutions nationales. (2)

6. Mise en place d'un système d'évaluation et d'admission estudiantine dans l'enseignement supérieur du pays, en vue de coordonner et d'harmoniser les différents niveaux de la formulation des politiques, leur contrôle et leur mise en œuvre. (2)

7. Soutien de la participation populaire, des institutions publiques et non gouvernementales, et développement de la culture de Waqf dans l'enseignement supérieur tout en préservant les fonctionnements d'Etat en matière de la formulation des politiques y afférentes. (2)

8. Développement de la culture de recherches et de l'entreprenariat dans l'enseignement supérieur, et initiative d'une interaction dynamique avec les institutions, les agences économiques et sociales dans les programmations éducatives. (2).

9. Mise en place d'une institution nationale chargée de la gestion de l''évolution, de la crédibilité et de la garantie de qualité dans le système d'enseignement supérieur sous la supervision du Haut Conseil de la révolution culturelle (2).

10. Renforcement de la surveillance et de application des politiques éducatives et de recherches nationales dans les universités, et notamment les universités privées (2).

11. Organisation et développement des pôles scientifiques conjoints, notamment entre ceux des universités et Hawzah en vue de mener des activités scientifiques particulières chargées de missions ciblées dans les domaines prioritaires. (2)

12. Charge d'une mission particulière à certaines universités et centres de recherches par excellence, et aussi renforcement des études post- doctorales dans le but de développer l'étendue du savoir –faire et d'appartenir aux meilleures classifications scientifiques dans le monde entier (2)

13. Orientation des meilleures universités iraniennes vers plus d'efforts dans les études approfondies (3)

14. Entretien d'une surveillance permanente sur les capacités conjoncturelles et circonstancielles, les exigences sociales, la gestion des capacités d'admission dans les universités et différents établissements d'enseignement supérieur, selon leur classification scientifique et les besoins présents ou futurs et enfin sur la base des principes et des remarques liés aux préparatifs réalisés sur place. (3)

15. Exaltation de la place méritée et adéquate de l'homme et de la femme au sein de la famille et de la société islamique en améliorant le mécanisme d'intégration et d'orientation estudiantines (3)

16. Attribution de la ressource financière suffisante aux établissements éducatifs et de recherches en tenant compte des principes de la décentralisation et des missions définies et précises pour les besoins régionaux du pays. (3)

17. Soutien de la mise en place et du développement des établissements éducatifs privés selon les objectifs et valeurs proposés par la carte nationale de la science et technologie du pays. (3)

18. Création d'un un mécanisme de motivation pour le développement d'une rivalité saine dans les activités des établissements d'enseignement supérieur et de centre de recherches (4)

19. Définition de la recherche en tant qu'axe principal des activités éducatives et remise

au centre de toute activité de recherches. (4)

20. Soutien de l'utilisation des technologies et des nouvelles méthodes éducatives dans l'enseignement supérieur du pays. (4)

21. Redéfinition du système de la promotion hiérarchique du corps professoral et des chercheurs scientifiques sur la base des critères proposés par la carte nationale de la science et de la technologie en Iran.

22. Planification et utilisation des mécanismes de motivation adéquats pour l'intégration des corps professoraux engagés et des élites (4)

23. Facilitation des procédures administrative d'octroi de permis pour la création des établissements de recherches privés et la mise en œuvre d'un système de classification dans la promotion scientifique des chercheurs (4)

24. Début d'entreprise d'un mécanisme approprié pour la présence à plein temps du corps professoral dans les universités et l'augmentation du niveau d'interaction scientifique entre les professeurs et les étudiants, en dehors des cours, en mettant l'accent sur la formation d'élèves en contact permanent avec les professeurs. (4)

25. Développement du système d'éducation électronique, des infrastructures appropriées à la technologie d'information et à la communication dans les domaines d'enseignement supérieur et de l'éducation nationale (5).

26. Augmentation de la part de l'éducation publique rendue ainsi opérationnelle dans le budget d'Etat. (6)

27. Renforcement de la participation populaire dans le système d'éducation nationale toute en préservant les politiques formulées et destinées à la gestion et veille du système éducatif par faciliter la création des écoles non lucratives, soutenir leurs actives éducatives, la sensibilisation des acteurs du Wagf et en fin soutenir le développement des établissements éducatifs brillantes. (6)

28. Soutien des institutions privées dans la production et protection logistique apportées au contenu et aux équipements éducatifs et accessoires concernés. (6)

29. Elaboration d' d'un système de classification d'écoles et d'établissements éducatifs gérés par le système d'éducation nationale, en vue de rendre leurs activités plus transparentes, d'augmenter la qualité et de renforcer la motivation de concurrence (6)

30. Création d'un système de mesure et d'évaluation de qualité sur le plan éducatif of-

ficiel du pays. (6).

31. Mise au point d'un mécanisme d'évaluation pour mesurer les capacités des élèves et des enseignants et le fonctionnement des écoles, indépendant du système éducatif en cours (6)

32. Surveillance permanente des circonstances pour que le système d'éducation nationale puisse répondre, de façon permanente et dynamique aux besoins présents et futurs de la société iranienne.

33. Education et renforcement des élèves dans les domaines religieux, familiaux et sociaux, dans leur vie et leur activité physique, l'art, les professions scientifiques et technologiques pour une intégration plus qualifiée et une préparation adéquate aux différentes scènes de la vie sociale, en évitant une orientation simple et naïve de l'éducation nationale vers l'enseignement supérieur pur et simple. (7).

34. Révision et reproduction des contenus éducatifs et des méthodes utilisées dans le but d'approfondir la pédagogie islamique, la vie religieuse, la foi et l'adhésion aux valeurs de la Révolution Islamique chez les élèves et étudiants(es) et favoriser en fin de compte, leur familiarisation avec la culture et civilisation islamiques (7)

35. Révision du contenu des métiers enseignés, et des méthodes éducatives en insistant sur l'amélioration des vues et de l'habileté en parallèle avec l'information et le savoir –faire fournis. Cette révision cherche également à transmettre des contenus scientifiques de base, l'encouragement d'élèves vers la science, et l'obtention de la confiance en soi et son renforcement. (7)

36. Rehausser la place des jardins d'enfants et des activités d'apprentissage préscolaire, dans le système éducatif et pédagogique du pays, en vue d'accroitre leur créativité, leur habileté et l'esprit de curiosité scientifique. (7)

37. Création d'un mécanisme nécessaire à l'accroissement des créativités scientifiques, artistiques, professionnelles, et formation d'une pensée logique et sage en parallèle avec la formation de l'esprit de curiosité scientifique chez les élèves. (7)

38. Renforcement et soutien des formations professionnelles lors de l'adoption de leur politique concernée et participation renforcée du secteur privé (7).

39. Orientation des livres, revues, web sites, weblogs éducatifs, accessoires et matériels d'enseignement vers l'éducation et la pédagogie islamique, dans le sens des finalités tracées par le système d'éducation nationale. (7)

40. Renforcement de la place des sciences humaines et des enseignements islamiques dans le système éducatif du pays et orientation les élites pour l'étude dans ces domaines par augmentation qualitative et quantitative des matériaux et méthodes d'éducation. (7).

41. Promotion et augmentation de l'attractivité des enseignements coraniques et de la réforme dans l'enseignement religieux et arabe (7).

42. Renforcement du système de la découverte de nouveaux talents scientifiques, consultation et orientation éducative dans le système général du pays, ainsi que la révision et la reproduction des matières enseignées et leur contenu, revoir les méthodes éducatives et pédagogiques dans l'objectif d'une réalisation digne de la place femme /homme au sein de la société islamique (7)

43. Entreprise d'un partenariat renforcé entre la mosquée et l'école en vue de promouvoir leur rôle dans la formation d'un esprit religieux dans le quartier. (7).

44. Mise en place d'un système de qualification en matière des compétences professionnelles des enseignants et dans le but de classer professions et métiers(8)

45. Mise en œuvre d'un système fondé sur le mérite, la planification des mécanismes en fonction de la responsabilité prise par les personnes qualifiées pouvant assumer les gestions éducatives et pédagogiques. (8)

46. Programmation pour la sélection et le recrutement des ressources humaines qualifiées, engagées et spécialistes pour le métier d'enseignant et promotion permanente du niveau de leur conception, d'habileté et de savoir-faire. (8)

47. Planification et mise en œuvre d'un système global destiné à la formation des enseignants et professeurs(8)

48. Augmentation du niveau de vie, de la dignité sociale, et de la performance scientifique et pratique des professeurs, et établissement d'un mécanisme nécessaire à l'enseignement qui encourage les professeurs à consacrer obligatoirement une partie de leur temps à la lecture et d'activités de recherches. (8)

49. Elévation du niveau des prorogatives et des responsabilités de la gestion d'écoles, dans le cadre des programmes et évaluations permanentes par le Ministère de l'Education nationale (9).

50. Augmentation de la coopération participative des parents d'élèves avec école et formation des familles (9)

51. Elaboration d'un programme global destiné à la participation et à l'interaction des familles dans les institutions éducatives et pédagogiques (10).

La macro stratégie n° 7 :

L'orientation de l'éducation, la recherche, la technologie et l'innovation vers la résolution des problèmes et la réponse aux besoins réels et exigences circonstancielles du pays. Cet objectif se fera, compte tenu des préparations territoriales et aussi les nouveautés scientifiques que le pays a déjà préparées pour devenir et servir de point de référence scientifique.

Les actions nationales :

1. organisation du système administratif et pilotage de la recherche dans le pays.
2. élaboration des politiques, des programmations durables et dynamiques dans le domaine de la science et de la technologie pour pouvoir répondre aux besoins de la société, des évolutions mondiales et atteindre l'objectif de servir de référence scientifique.
3. Elaboration des politiques et les programmations nécessaires dans le domaine de la science et technologie défensives et sécuritaires en respectant les politiques adoptées par le Conseil Suprême de la défense nationale.
4. Développement et équilibrage des infrastructures, des moyens et des équipements selon les politiques adoptées et les stratégies du progrès scientifique, technologique et d'innovation.
5. Elévation des niveaux des indices et des critères de la productivité dans le système scientifique, technologique et d'innovation du pays.

Les actions nationales :

1. Evaluation et classification des centres de recherche et définition de leur place organisationnelle hiérarchique entre les départements ministériels, les organismes scientifiques, industriels et exécutifs ; et clarification de leur mission. (1).
2. Augmentation de l'efficacité des centres de recherche liés aux pouvoir exécutif du

pays, et approche concentrée visant à résoudre des problèmes et relever les besoins des services concernés ; et réduction des activités de recherche réalisables dans d'autres centres de recherche universitaires décentralisés. (1)

3. Début d'un mécanisme particulier pour promouvoir des chercheurs travaillant dans les centres de recherche, dépendant des instances exécutives du pays, pour encourager les recherches et le développement des sciences appliquées. (3)

4. Obligation des instances exécutives à la préparation des documents définissant l'évolution stratégique de la science et de la technologie dans les domaines appropriés.

5. Renforcement de la formation, de la recherche et de la technologie dans les domaines prioritaires de la science et technologie, et orientation des ressources financières et des crédits adoptés par un gouvernement ou un autre vers les objectifs définis. (2)

6. Soutien au développement des sciences et des technologies interdisciplinaires (2)

7. Prise en compte des degrés d' efficacité des plans scientifiques et technologiques dans la réponse qu'ils apportent aux besoins de la société, comme critère de principe dans la classification des centres de recherche, des universités et du système de motivation mis en place pour encourager les chercheurs et les techniciens . (2)

8. Soutien aux domaines scientifiques et technologiques nécessaires et indispensables à la préservation de l'indépendance du pays, comme réponse aux premiers besoins de la société : la culture, la santé publique, l'alimentation, l'habitat, l'emploi et le mariage.

9. Soutien particulier aux universités et aux brillants centres de recherches du pays en concrétisant l'idée de faire de l'Iran un point de référence scientifique.

10. Développement et renforcement du mécanisme de la valorisation des capacités, des habiletés professionnelles et des personnes expérimentées sans diplômes au profit de la société (2)

11. Redéfinition de la place et de la mission des Académies des établissements éducatifs et de la recherche dans l'analyse du courant scientifique du pays et de leur proposition pour le développement de l'étendue du savoir- faire et de la formulation des théories (2)

12. Création d'une institution de coordination chargée de la programmation exécutive

et du discernement des priorités scientifiques et technologiques liées à la question de la défense et de la sécurité nationales, où les représentants compétents des organismes concernés prendront part en respectant les politiques adoptées par le Conseil Suprême de la Défense nationale. (3)

13. Elaboration des documents et modèles du développement scientifique et technologique dans les domaines défensifs et sécuritaires.

14. Soutien de la création et du développement des laboratoires nationaux et centre de services spécialisés dans les domaines prioritaires (4).

15. Soutien de la création et du développement des réseaux liant les laboratoires spécialisés du pays dans les domaines prioritaires et aussi planification d'un mécanisme de motivation adéquat pour une participation volontaire sur le réseau. (4)

16. Elaboration des paramètres d'évaluation de la productivité dans le système scientifique et technologique du pays et surveillance de ces paramètres (5)

17. Soutien de l'octroi de prix nationaux et préférence accordée au pragmatisme (l'action pratique) dans les institutions scientifiques, technologiques et de recherche. (5)

18. Renforcement des mécanismes de motivation spirituels, financiers et matériels en vue de promouvoir la qualité des arbitrages scientifiques (6).

19. Mise en place d'un mécanisme de notation (qualification) des jurys, standardiser les critères concernés et enseigner les méthodes d'un arbitrage scientifique. (6)

La macro stratégie n° 8 :

L'éducation et le renforcement des ressources humaines, dont l'aspect principal est pour l'éducation des personnes pieuses, véridiques, ayant l'esprit d'entreprise, qui ont confiance en elles, dotées d'un esprit d'initiative et efficaces en matière de productivité scientifique, et technologique, suivant les valeurs islamique et conformément aux besoins de la société .

Les stratégies nationales:

1. Développer le système de consultation, la découverte des talents scientifiques, technologiques et le pilotage éducatif du pays.

2. Amélioration de la pyramide de la composition des sources humaines du pays dans l'objectif de réaliser les programmes élaborés pour la croissance et développement des institutions éducatives et pédagogiques

3. Promotion du mérite dans la nomination de personnes aux postes liés à la gestion scientifique et technologique.

4. Augmentation des coopérations scientifiques et des recherches parmi les chercheurs, les membres du corps professoral, des étudiants(es), les étudiants des écoles religieuses (le Hawzah) dans différents domaines scientifiques et technologiques.

5. Accroissement de la productivité des ressources humaines dans les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche, parmi les membres du corps professoral, les étudiants (es) de 2ème et 3ème cycle, renforcement de l'esprit d'effort collectif au niveau public, et multiplication des interactions constructives entre le professeur et l'élève.

6. Mise à profit du maximum des capacités intellectuelles et des expériences qui se retrouvent chez les élites, les membres du corps professoral, les gestionnaires et les spécialistes actifs ou les retraités de l'Etat ou du secteur privé, dans l'éducation nationale.

Les actions nationales :

1. Planification et mise en place d'un système global de consultation, de découverte des talents universitaires en vue du pilotage des élèves et des étudiants(es) vers les filiales scientifiques conformément aux priorités nationales et sur la base des talents, des intérêts et des capacités prioritaires dans le pays (1)

2. Augmentation de la capacité d'assimilation et de mise en application des ressources humaines qualifiées dans les centres scientifiques publiques et privés.

3. Redéfinition d'un nouveau système de nomination et de promotion des gestionnaires auprès des institutions éducatives et des centres de recherche, du corps professoral et des chercheurs sur la base de critères qualitatifs ; et renforcement de la prise en compte du mérite dans les institutions scientifiques et centres de recherche (2 et 3).

4. Soutien des activités à plein temps des membres du corps professoral par la prise en charge de certaines primes ou frais liés à leur bien-être et apporter les mêmes

soutiens aux étudiants (es) et aux doctorants (es) sous l'égide de leurs professeurs, guides, ou directeurs de leurs thèses doctorales.

1. Subvention de recherche aux étudiants (es) de doctorat en vue de soutenir leur mémoire d'études et leurs activités de recherche sous l'égide des professeurs guides (5)

2. Développement des habilités de recherches au sein des membres du corps professoral, chercheurs, en ce qui concerne leur accès aux sources de l'information. (5)

3. Organisation des programmes pédagogiques et culturels à tous les niveaux et dans le sens de la réalisation des nobles causes s de la Révolution Islamique. (5)

4. Planification d'un mécanisme approprié de coopération à temps partiel des élites, scientifiques, membres du corps professoral, directeurs et spécialistes retraités d'Etat ou privés avec les institutions éducatives et centres de recherche. (6)

La macro stratégie n° 9 :

L'interaction active et influente dans les domaines scientifiques et technologiques avec les autres pays et plus particulièrement avec les pays musulmans et ceux de la région.

1. Expansion de la langue persane comme langue scientifique internationale

2. Expansion et renforcement des réseaux nationaux et internationaux entres les scientifiques, chercheurs en donnant la priorité à la coopération internationale avec les pays musulmans et persanophones.

3. Réforme les mécanismes appliqués au niveau des réglementations d'emplois, de la promotion des spécialistes, octroi des mesures incitatives(les bourses d'études), stages éducatifs et de recherche en vue d'augmenter la coopération internationale des chercheurs.

4. Coopération active entretenue avec le monde musulman et conjugaison des efforts pour tenir le premier plan pour la production de la connaissance scientifique nécessaire à la nouvelle civilisation islamique.

5. Programme pour acquérir le premier rang du classement régional et au niveau des pays musulmans sur le plan scientifique et technologique.

Les actions nationales :

1. Augmentation du nombre d'admission des étudiants étrangers en vue de développer le persan et de construire des bases nécessaires au fait que le pays devienne la référence scientifique. Cet objectif donnera la priorité à l'admission des étudiants (es) venant des pays musulmans limitrophes. (1)

2. Renforcement du courant de la recherche de l'équivalent persan des termes étrangers dans toutes les branches et les filières universitaires, en mettant l'accent sur la rédaction d'articles scientifiques et spécialisés en langue persane courante. (1)

3. Développement et diffusion des méthodes faciles d'apprentissage de la langue persane. (1)

4. Création de chaires de langue persane au sein de différentes universités du monde. (1)

5. Réforme et perfectionnement des méthodes utilisées dans l'apprentissage des langues étrangères, notamment de la langue arabe et anglaise dans l'éducation publique en général. (2)

6. Création et développement des représentations scientifiques et technologiques auprès des ambassades de la République Islamique d'Iran, dans les domaines prioritaires en vue de transmettre les acquis et les expériences internationales des technologies avancées et d'exporter les acquis technologiques iraniens aux autres pays (2).

7. Renforcement de la coopération internationale avec les pays prioritaires du monde musulman et attention portée aux avantages relatifs et aux ressources de chaque pays. (2)

8. Mise en place de réseaux de recherche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en vue de publier et d'échanger la science et la technologie rapportées aux priorités nationales et mise à profit des occasions mondiales (2).

9. Création de centres de recherches internationales et régionales en vue de développer la coopération internationale, notamment avec les pays musulmans (2)

10. Accent mis sur les séminaires régionaux et internationaux, et traduction des œuvres iraniennes et islamiques en différentes langues étrangères. (2)

11. Renforcement du courant d'échange d'informations utiles et développement des activités des associations scientifiques et des institutions chargées de la recherche,

au niveau international, priorité étant donnée aux pays musulmans. (2)

12. Maintien de l'interaction et de la communication internationale dans les domaines scientifiques et technologiques entre les organisations, associations, scientifiques, spécialistes et augmentation du nombre des réunions scientifiques mutuelles (2)

13. Soutien des plans de recherche et technologiques par les investissements communs, facilitation de la coopération avec les institutions technologiques étrangères, développement des interactions technologiques, en coopération avec des pays technologiquement développés via les méthodes, à savoir la participation aux consortiums, tout en respectant les intérêts du système politique. (2)

14. Création de la base appropriée à la participation des scientifiques iraniens dans les associations et les centres scientifiques et technologiques internationaux distingués , mise à profit des scientifiques internationalement connus en Iran, pour des échanges de vue et la présentation de nouveaux phénomènes scientifiques, sans oublier de toujours donner la priorité aux pays musulmans. (2)

15. Transformation des visites à l'étranger de l'élite iranienne, au profit du développement, et extension des vues et de la logique de la Révolution Islamique dans le monde entier (2).

16. Mise en place d'un mécanisme de soutien, par l'octroi de bourses universitaires, de stages éducatifs et de subventions de recherche, pour augmenter la coopération interuniversitaire internationale et la présence des scientifiques iraniens dans les associations et réseaux scientifiques internationaux. (3)

17. Renforcement et développement d'un système de coopération ciblé et cohérent entre les universités iraniennes avec leur homologue étranger crédible et notamment avec celles du monde musulman, en donnant la priorité aux cycles d'études approfondies et à la réalisation de projets mutuels de recherche. (3).

18. Réforme des lois et des réglementations en vigueur en ce qui concerne le transfert de la technologie dans le pays et sa mise en place, et développement des institutions intermédiaires. (3)

19. Soutien des études destinées à la connaissance des besoins scientifiques et de recherche du monde musulman dans la région, son renforcement et les moyens d'y parvenir. (4)

20. Traduction des ressources scientifiques iraniennes et islamiques et diffusion des livres de référence persans contenant les productions et les théories scientifiques

iraniennes aux centres de recherche et aux grandes bibliothèques dans le monde. (4)

21. Mise à profit des occasions internationales ainsi que des capacités scientifiques nationales pour le développement et la promotion des sciences humaines et sociales sur la base des valeurs et des connaissances islamiques (4)

22. Participation active à l'élaboration des critères et des objectifs servant le système de qualification et notation de l'établissement d'enseignement supérieurs de la région et du monde musulman. (4)

23. Renforcement et développement des coopérations servant de source d'inspiration efficace, avec les universités des pays musulmans ; mise à profit des capacités d'accueil des pays pionniers en science et en technologie à travers l'échange de professeurs et d'étudiants(es) et tenue également de stage de formation mutuelle dans les filières prioritaires.(4)

La macro stratégie n° 10 :

Evolution et promotion qualitative et quantitative des sciences humaines et de l'art selon les enseignements islamiques.

Les stratégies nationales :

1. Développement ciblé des sciences humaines sur la base de la nature divine de l'Homme, et des connaissances islamiques ; organisation des enseignements et des recherches appropriées.

2. Renforcement de l'interaction active entre le Hawzah et l'université en vue de produire des matières enseignées pour les sciences humaines et l'art.

3. Vulgarisation et approfondissement de la critique scientifique et académique, du débat et du développement de chaires théoriques de sciences humaines, d'esthétique et de théologie islamique

4. Développement de l'orientation interdisciplinaire en sciences humaines et aussi entre ces dernières avec les autres sciences sur la base d'une vision islamique et dans le dessein de répondre aux besoins scientifiques et sociaux.

5. Création de structures nécessaires visant la protection qualitative des sciences hu-

maines et connaissances islamiques.

6. Développement et régionalisation des arts, et des sciences humaines appliquées de façon qu'ils soient conformes aux besoins réels du pays.

7. Organisation et renforcement ciblé de l'apprentissage des langues étrangères en vue de leur évolution qualitative.

8. Préparation des champs appropriés et renforcement des structures adéquates destinées au développement d'un art engagé.

9. Développement de l'éducation et de la recherche fondamentale appliquée dans le domaine de l'art engagé.

Les actions nationales :

1. Soutien de la production des matières enseignées dans les sciences humaines afin qu'elles puissent être utiles aux orientations islamiques. (1)

2. Création d'un mouvement qui mette au jour des contenus enseignés dans les sciences humaines et les arts selon les fondements de l'enseignement islamique, avec une attention permanente portée à l'augmentation de leur qualité. (1)

3. Réforme des enseignements des sciences humaines en vue d'accorder plus d'attention aux études de base en la matière et de mettre principalement l'accent sur l'apprentissage des principes, les fondements et les règles fondamentales des sciences sur la base des enseignements islamiques. (1)

4. Développement des recherches fondamentales, liées à la réelle connaissance des sciences humaines sur la base de l'Islam, et présentation des produits de cette approche au monde extérieur. (1)

5. Soutien de la création d'associations, de centres de recherche et de pôles scientifiques conjoints entres les Hawzah et les universités, en vue de la formation et de l'accomplissement d'une vision islamique dans les sciences humaines. (1)

6. Planification et développement de programmes de recherche, de stages d'études et d'ateliers éducatifs conjoints entre les Hawzah et les Universités iraniennes et création de centres de recherche conjoints (2)

7. Planification de mécanismes efficaces et nécessaires pour la formation et l'emploi des enseignants, des entraineurs, des formateurs de cours d'enseignement islamique

et des sciences humaines dans les écoles et les universités iraniennes, en recourant aux capacités existantes des Hawzah des sciences islamiques (2).

8. Elaboration des lois et des règlements nécessaires au renforcement des chaires formulant des théories, favorisant la critique et le débat dans les sciences humaines, en parvenant au résultat que l'Iran serve de point de référence scientifique. (3).

9. Mise en place des mécanismes appropriés pour encourager la formulation des théories dans les sciences humaines et les connaissances islamiques, et la publication de leur acquis dans le monde. (3)

10. Formation de chaires productrices de théories conformes à une activité internationale, en donnant la priorité au monde musulman. (3)

11. Mise en place de méthode appropriée nécessaire au renforcement de leur confrontation et de leur adaptation aux textes traduits dans les sciences islamiques. (3)

12. Création de filières interdisciplinaires dans les branches universitaires parmi les sciences humaines, islamiques et autres sciences. (4)

13. Soutien aux études de philosophie scientifique, dans différentes branches, sur la base de la philosophie et de la sagesse islamiques. (4)

14. Création d'un courant destiné à la recherche et à la découverte des talents supérieurs dans les sciences humaines et les connaissances islamiques (5)

15. Soutien de la création et de l'activité de centres de formation d'élites dans les domaines des sciences humaines sur la base de l'islam. (5)

16. Mise en place d'un système d'apport du soutien spirituel, moral, financier de recherches accomplies en sciences humaines et sur la base des enseignements islamiques, soutien des livres, mémoires, thèses et recherches faites et séminaires spécialisés en la matière.

17. Soutien de thèses et de mémoires universitaires dans les sciences humaines et l'art, pour répondre aux besoins du pays. (6)

18. Soutien au développement des parcs scientifiques et technologiques particuliers aux sciences humaines et à l'art selon les besoins et capacités d'accueil régionales et provinciales. (6)

19. Renforcement des Organisations Non Gouvernementales, des associations scientifiques et des professions actives dans les sciences humaines et les recherches ap-

propriées sur la base des enseignements islamiques. (6)

20. Prévision du développement qualitatif et quantitatif des branches universitaires des sciences humaines, du nombre d'admissions universitaires sur la base des besoins sociaux et occasions existantes sur le marché de l'emploi. (6)

21. Développement des branches universitaires des sciences humaines et de l'art sous condition préalable de la création de sources scientifiques adéquates et conformes à la vision islamique ; et aussi association de professeurs compétents et qualifiés dans leur domaine, qui dominent bien les matières enseignés.

22. Organisation les institutions chargées de l'enseignement des langues étrangères, diversifier les méthodes utilisées et apporter la transparence dans les besoins du pays en matière d'interactions scientifiques et technologiques internationales. (7)

23. Régionalisation (décentralisation) et élaboration de programmes éducatifs et de contenus enseignés dans les domaines des langues étrangères, conformes à la culture islamique (7).

24. Renforcer l'utilisation de la langue persane dans les domaines spécialisés de la science, tout en mettant le principal accent sur les équivalents conceptuels que nous possédons, touchant les termes spécialisés et leur vulgarisation dans les milieux scientifiques, pour faire du persan une langue scientifique. (7).

25. Soutien des productions artistiques par une approche visant la présentation des valeurs de la Révolution Islamique et de la défense sacrée. (8)

26. Soutenir les productions artistiques en vue de renforcer les effets scientifiques et concrets de l'art engagé dans les différents aspects de la vie humaine, et renaissance des arts traditionnels négligés (8)

27. Création d'un système d'enregistrement juridique des œuvres artistiques. (8)

28. Soutien et mise en place des domaines artistiques interdisciplinaires et d'autres branches scientifiques sur la base d'enseignements islamiques, notamment en ce qui concerne la philosophie, la jurisprudence et l'art (9)

29. Elaboration, développement et approfondissement des matières enseignées qui concernent les fondements théoriques de l'art engagé et les branches de l'art autochtone et régional dans le cadre de la culture islamique. (9)

30. Orientation de l'éducation et des recherches artistiques, avec l'objectif de parvenir à l'art engagé, pour faire évoluer par la critique les aspects artistiques de la vie actu-

elle. (9)

31. Préparation et renforcement des études artistiques pour une présentation artistique des connaissances islamiques dans l'objectif d'élever et d'augmenter l'efficacité des connaissances islamiques dans la société d'aujourd'hui. (9)

32. Soutien de la création et du développement de l'activité des centres éducatifs et pédagogiques de l'art islamique en coopération avec les centres scientifiques (9)

La Macro stratégie n° 11

Orientation de la triade science- technologie- innovation vers une prise de rôle plus efficace dans le domaine de la médecine et de la sante publique.

Les stratégies nationales :

1. Développement et régionalisation des sciences et technologies sanitaires dans le pays.
2. Développement de l'éducation et de la recherche en matière de vulgarisation des méthodes adéquates pour une vie saine et islamique, et portant aussi sur les facteurs sociaux impliqués dans la santé et l'hygiène de la société.

L'action nationale :

1. Développement des enseignements, et des recherches dans le domaine de la nutrition et de la prévention de la maladie, pour une alimentation saine et la préservation de la santé générale. (1)
2. Production du savoir-faire en mettant l'accent sur les maladies et les problèmes sanitaires régionaux. (1)
3. Renforcement de la liaison entre les sciences de santé, les sciences cliniques, la médecine traditionnelle iranienne et les sciences de base, sciences humaines et sciences sociales. (1)
4. Organisation du marché des produits et des équipements sanitaires dans le pays en vue de soutenir la production des sciences et des technologies autochtones. (1)

5. Développement de la technologie d'information et de communication dans le domaine de la santé en vue de mettre en place un système informatique de la santé publique, respectant la morale islamique, l'impératif de sécurité sociale et la vie privée des personnes. (1)

6. Renforcement du système éducatif du pays en formant un groupe respectant la déontologie professionnelle fondée sur les enseignements islamiques. (2)

La Macro stratégie n° 12

Orientation de la triade science-technologie- innovation vers une prise de rôle plus efficace en ce qui concerne la technologie et l'ingénierie.

Les actions nationales :

1. Attention particulière portée au développement dont le fondement repose sur les besoins aux sciences aux technologies d'ingénieries, pour produire ou acquérir une technologie concurrentielle capable de produire la richesse, qui mise également sur la protection de l'environnement et puise offrir un modèle correct de consommation et de respect de la déontologie professionnelle.

2. Renforcement des structures créées pour soutenir un développement fondé sur la demande d'activités techniques et d'ingénierie.

Les actions nationales :

1. Renforcement des entreprises techniques et d'ingénierie en vue d'acquérir la puissance d'une planification conceptuelle et de base. (1)

2. Soutenir les sociétés d'ingénierie et de planification pour la participation aux projets internationaux. (1)

3. Création de mécanismes nécessaires en vue de faciliter et d'encourager l'exportation, les services techniques et l'ingénierie. (1)

4. Plans nationaux de recherches technologiques accordés aux spécialistes iraniens en vue de promouvoir le sens de la confiance en soi, la capacité nationale et pour répondre aux besoins futurs au niveau national et international. (1)

5. Elaboration de critères moraux des ingénieries professionnelles ; leur vulgarisation et contrôle permanent dans l'objectif d'un parfait respect de critères précités. (1)

6. Encouragement aux spécialistes des filières techniques et d'ingénierie à la création de sociétés privées ou de coopératives. Ces dernières, dont le fondement repose sur le savoir –faire, seront installées dans les parcs technologiques et bénéficieront de différentes sortes de facilités. (2)

7. Développement et organisation des organisations chargées de l'ordre d'ingénierie en vue d'augmenter leur efficacité et leur capacité de répondre aux besoins (2)

8. Soutiens aux sociétés de planification d'ingénierie en vue de rendre le savoir- faire technique produit dans les centres de recherche et universités plus applicable aux besoins locaux et nationaux. (2).

La macro stratégie n° 13 :

Développement, approfondissement er renfort l'éducation et la pédagogie nationale dans le domaine des sciences de base.

Les stratégies nationales :

1. Encouragement et orientation des établissements scientifiques et éducatifs vers le développement des sciences de base, en vue d'élargir les frontières scientifiques censées répondre aux besoins de la société.

2. Augmentation de la productivité des institutions et les infrastructures servant les sciences de base.

Les actions nationales :

1. Définition des macroplans nationaux et leur soutien en ce qui concerne les domaines prioritaires, en augmentant la part des investissements du secteur industriel et du marché concerné. (1)

2. Obligation et encouragement des études et des recherches appliquées au développement à consacrer une partie de leurs crédits aux recherches de base en relation avec les objectifs établis. (1)

3. Encouragement à formuler des théories dans les sciences fondamentales pour découvrir de nouveaux raccourcis scientifiques. (1)

4. Révision et établissement de méthodes et de contenus éducatifs des sciences fondamentales à tous les niveaux éducatifs (1)

5. Renforcement de l'interaction positive entre les sciences fondamentales et les autres sciences (1)

6. Interconnexion des établissements éducatifs et pédagogiques active dans les sciences fondamentales par un réseau qui cherche à augmenter la coopération, la coordination et le renforcement des recherches interdisciplinaires, via une association des possibilités, des équipements, division du travail d'enquête et d'intégration des élites scientifiques. (2)

Chapitre 5:
les cadres institutionnels de la science, technologie et innovation

5-1 : division du travail dans le système scientifique et technologique

A : Macropolitiques, surveillance et évaluation :

La formulation des politiques, la prise de décision stratégique en matière de science et de technologie, leur mise à jour, entrent dans la phase opérationnelle de la carte nationale de la science et technologie du pays, son contrôle et son évaluation du bon déroulement, la formulation de ses politiques de coopération internationale sur la scène scientifique et technologique, l'adoption de ses documents nationaux prioritaires sont totalement de la responsabilité du Haut Conseil de la révolution culturelle, et feront l'objet d'une mise en œuvre de son mécanisme adopté par le Conseil.

B : La formulation des politiques exécutives, coordination et d'harmonisation nécessaires à l'application de la carte nationale de la science et technologie en Iran.

En vue de la préparation, de l'adoption et de la promulgation des politiques exécutives, la planification des mécanismes appropriés à la mise en œuvre des plans, la reforme de ses structures et processus concernés, la coordination et harmonisation de la mise en application de la carte nationale scientifique, font l'objet d'une surveillance permanente du Haut Conseil de la révolution culturelle, Un Quartier Général (un État-major) chargé de la gestion et de la mise en application de la carte nationale scientifique du pays, dont les membres sont les suivants, sera crée par le Haut Conseil de la Révolution culturelle :

1. le secrétaire du Haut Conseil de la révolution culturelle (résident)

2. quatre membres des personnes physiques selon le choix du conseil.

3. le president de la représentation du Guide suprême prés des universités iraniennes, suite à l'accord préalable du Guide suprême.
4. le Ministère iranien de la Science, de la recherche et de la technologie.
5. le vice président iranien chargé de la science et de la technologie
6. le Ministre iranien de la santé publique, du traitement médical et de l'enseignement de la médicine
7. le Ministre iranien de l'éducation nationale
8. le président de la commise chargée de l'éducation et de la recherche au parlement islamique d'Iran
9. le président de la commise chargée de la santé publique et du traitement médical au Parlement islamique d'Iran
10. un des professeurs du Hawzah des sciences islamiques, choisi par le Haut Conseil de cet établissement.

Remarque : Compte tenu de la variété susceptible d'exister au niveau de la communication et la liaison entre le système scientifique, technologique du pays avec d'autres établissements actifs dans les domaines culturels, production et service, l'organisateur des réunions aura le choix d'inviter, s'il le juge nécessaire, les autres Ministres ou autorités des autres établissements concernés à prendre part aux sessions de l'État-major ou dans les commissions spécialisées.

C : programmation, mise en œuvre et construction culturelle

Le Ministère iranien de la science, des recherches et de la technologie, la Vice-Présidence chargée de la science et technologie, la fondation des élites iraniens, le Ministère de la santé publique, du traitement médical et de l'enseignement médical, Ministère de l'éducation nationale, les académies iraniennes, le Jihad universitaire, le centre des coopérations technologiques et d'innovation prés de la présidence de la république, les autres ministères, institutions scientifiques et technologiques, la radio et télévision iranienne 5 (IRIB), le ministre de la culture et de l'orientation islamique, toutes les institutions et organisations culturelles et chargées de la propagation sur l'étendue du territoire national, coopéreront avec l'Etat-major chargé de la gestion et mise en application

de carte nationale scientifique du pays. Cette coopération se fera dans le processus de la mise e en application de la carte précitée et dans le cadre des politiques adoptées par le Haut Conseil de la révolution culturelle.

5-2 : le système exécutif, la surveillance et mise à jour de la carte nationale de la science et technologie

Prendre les mesures nécessaires relatives aux différentes couches existantes dans le système scientifique et technologique du pays et une circulation financière transparente entre plusieurs composants du système, constitue une garantie importante de la réalisation de cette carte nationale et de la promotion de sa productivité dans le pays. De plus, le maintien de la durabilité de son fonctionnement nécessite une surveillance permanente du progrès de son application dans les horizons prévus et une surveillance continue de la véracité et des crédibilités de ses différents composants. Il s'agit, en réalité, de contrôles qui veillent sur les orientations exécutives du système, de façon que la carte soit maintenue dans le cadre des objectifs tracés et en cas de changement de caps sensibles et significatifs dans les suppositions et conjonctures que ce changement et ses impacts puissent êtres prospectés et analysés pour une réaction réformatrice antérieure.

Dans ce sens :

1. l'État-major chargé de la gestion et mise en application de carte nationale scientifique du pays, en mettant en place les mécanismes nécessaires et en recourant aux différentes institutions, prendre les mesures nécessaires, promulguera les décisions et veillera à la réalisation des objectifs par une gestion d'évaluation des progrès entretenus.

2. une fois la carte nationale de la science et technologie du pays adoptée et promulguée dans un délais particulièrement précis, l'État-major chargé de la gestion et mise en application de carte nationale scientifique du pays, est censé la compléter et actualiser les priorités scientifiques et technologiques , et ensuite procéder à la présentation des documents nationaux concernés et designer les appuis qu'il apportera en la matière.

3. l'État-major chargé de la gestion et de la mise en application de la carte nationale scientifique du pays, en collaboration avec d'autres institutions et organismes en charge et aussi avec l'aide des centres de recherches et d'enquêtes scientifiques et technologiques, procédera à l'évolution et à l'accomplissement des critères souhaités et quantités attendues et leur mise à jour.

4. l'État-major chargé de la gestion et mise en application de la carte nationale scientifique du pays, est censé prospecter et élaborer un rapport actualisé sur la situation en cours de la science et de la technologie dans le pays, en collaboration avec les organismes concernés et sur la base des critères proposés par la carte nationale de la science et de la technologie. De plus, il aura à fournir un rapport annuel sur la situation présente de la science et de la technologie iranienne et de le communiquer au Haut Conseil de la révolution culturelle selon les derniers critères adoptés.

5. l'État-major chargé de la gestion et mise en application de la carte nationale scientifique du pays, est censé fournir un rapport annuel sur les besoins du pays aux branches et niveaux éducatifs dans les universités d'Etat et privées suivant les priorités nationales, les défis, les occasions et les moyens du pays. La préparation de ce rapport sera précédée d'une interprétation de la situation d'admission aux universités d'Etat ou privées iraniennes. l'État-major précité, présentera également un rapport de ses activités en cours au Haut Conseil de la révolution culturelle dans le but d'améliorer la situation existante.

6. Tous les organismes exécutifs du pays, et dans le cadre des politiques exécutives de l'État-major chargé de la gestion et de la mise en application de la carte nationale scientifique du pays ; sont contraints de lui fournir leurs plans et programmes applicables à l'élaboration de la carte scientifique et technologique pour les étudier et les adopter. Le dit État-major, aura comme le charge de communiquer annuellement, le degré des progrès accomplis, le fonctionnement des plans et programmes proposés par les organismes concernés, à Haut Conseil de la révolution culturelle.

7. le Haut Conseil de la révolution culturelle entreprendra, s'il le juge nécessaire, d'entrer en relation avec le Parlement islamique pour la réforme ou la ratification des lois y afférentes.

8. l'État-major chargé de la gestion et de la mise en application de la carte nationale scientifique du pays, est censé interpréter la situation conjoncturelle, et apprécier les concurrents internationaux, les évolutions mondiales de la science et de la technologie par une approche prévisionnelle en vue d'actualiser périodiquement la carte nationale de la science et de la technologie iraniennes et de la proposer au Haut Conseil de la révolution culturelle.

Le carte globale de la science en Iran a été ratifiée en 5 chapitres et suite aux réunions 663, 664, 666,6667, 670, 671, 672, 673, 674,675 ,676 et 677 du 21/2/1389 (11/05/2010), 04/03/1389(25mai 2010), 18/3/1389 (7Juin 2010), 15/04/1389 (6 Juillet 2010),29/04/1389 (20 Juillet 2010), 26/05/1389 (17 Aout 2010) , 06/07/1389

(28 septembre 2010), 27/07/1389 (19 octobre 2010), 04/08/1389 (26 octobre 2010), 11/08/1389 (02 Novembre 2010), 18/08/1389 (09 novembre 2010), 02/09/1389 (23 Novembre 2010), 16/09/1389 (07 Décembre 2010), 30/09/1389 (21 Décembre 2010), 14/10/1389 (04/01/2011) du Haut Conseil de la Révolution Culturelle, et Président de la République le promulgue ainsi pour sa mise en vigueur. La dite carte est applicable dès sa ratification et toutes les ratifications ou politiques contrevenantes précédentes sont désormais annulées et sans effet.

Mahmoud Ahmadinejad
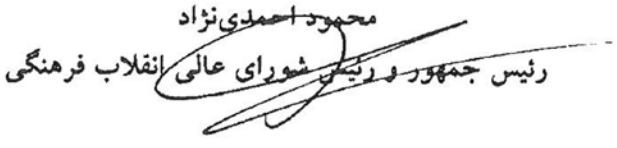
Président de la République Islamique d'Iran et Président du Haut Conseil de la révolution culturelle.